
N° 1998-2386 - domaine et administration générale + finances et programmation - Approbation d'un avenant n° 1 au marché passé avec la société EURIWARE pour le remplacement du système informatique de gestion des secours de la direction incendie et secours - Direction de la logistique et des bâtiments - Service des systèmes d'information communautaires -

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le marché qui a été passé pour le remplacement de l'ancien système informatique de gestion des secours comprend la conception et la fourniture du système, le développement des adaptations nécessaires ainsi que les actions d'accompagnement (formation, maintenance).

Aujourd'hui, la phase de conception se termine. Cette étape d'étude et de paramétrage a mis en évidence la nécessité de modifier les termes du marché, du fait de problèmes de délais et de modifications de prestations indispensables.

Ainsi, il conviendrait de modifier le délai global, les délais partiels d'exécution de la prestation ainsi que le montant des pénalités de retard prévus au marché afin de se prémunir d'un nouveau dérapage du projet. Il conviendrait également d'ajouter des prestations au contenu du marché, d'en modifier certaines et d'en supprimer d'autres, telles que :

- les prestations ajoutées au marché (en F HT) :

. intégration du fichier annuaire inverse de France Télécom	+ 95 000 F
. intégration des plans AUTOCAD de la direction incendie	+ 150 000 F
. intégration des références localisantes et des contours de communes du système urbain de références (SUR)	+ 190 000 F
. adjonction d'un utilitaire de correction des données du SUR pour prise en compte des tronçons non jointifs	+ 75 000 F
. développements spécifiques supplémentaires (gestion des alarmes, synoptique, simultanéité des engins)	+ 200 000 F
. imprimante supplémentaire pour le centre de traitement de l'alerte	+ 6 435 F

- les prestations modifiées :

les développements spécifiques prévus initialement pour réaliser la fonctionnalité de gestion des conduites opérationnelles sont remplacés, sans surcoût, par la fourniture et l'installation d'un progiciel de GED (gestion électronique de documents) ;

- les prestations supprimées du marché (en F HT)

. le précâblage du CTA	- 150 000 F
. les frais de construction des liaisons France Télécom	- 61 000 F

- l'incidence financière de l'avenant :

le montant de cet avenant n° 1 s'élèverait à 505 435 F HT. Le montant de la tranche ferme du marché passerait ainsi de 12 489 351 F HT à 12 994 786 F HT, représentant une augmentation de 4,04 %. Le montant total du marché, tranche ferme et tranches conditionnelles comprises, passerait de 14 691 345,74 F HT à 15 196 780,74 F HT, représentant une augmentation de 3,44 %.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable à la signature de cet avenant le 22 décembre 1997 ;

B - Propose d'approuver la signature de l'avenant n° 1 au marché passé avec la société EURIWARE pour le remplacement du système informatique de gestion des secours de la direction incendie et secours, de l'autoriser à signer ledit avenant et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la signature de l'avenant n° 1 au marché passé avec la société EURIWARE pour le remplacement du système informatique de gestion des secours de la direction incendie et secours.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

3° - La dépense supplémentaire de 505 435 F HT sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - direction de la logistique et des bâtiments - service des systèmes d'information communautaires - exercice 1998 - compte 205 100 - fonction 022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,